



ARRETE MUNICIPAL N°2025-12

PORTANT AUTORISATION À L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX POUR LA PROMOTION DU LOTISSEMENT « LE CLOS DU CHÂTEAU » (anciennement « La Clef des Champs ») AU NIVEAU DU PARKING DU CENTRE -AVENUE CHARLES DE GAULLE

Le Maire de la commune de Lesches,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L22-12-1 et suivants,

Vu la demande en date du 20/11/2024 par laquelle monsieur FROGER sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de l'installation de panneaux concernant la promotion du lotissement « Le Clos du Château » au niveau du parking du centre, Avenue Charles de Gaulle.

ARRETE

- Article 1^{er} :** L'entreprise SOPAREV responsable de l'installation des panneaux, représentée par M.Froger est autorisée à occuper le domaine public au niveau du parking du centre-avenue Charles de Gaulle.
- Article 2 :** La présente autorisation est accordée à partir du 20 janvier 2025, jusqu'à la fin de la ~~promotion~~ commerciale du projet.
- Article 3 :** Le stationnement au niveau du parking du centre-Avenue Charles de Gaulle reste inchangé.
- Article 4 :** Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du demandeur.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
- ARD MEAUX/VILLENROY 1, rue des Raguins 77124 VILLENROY,
 - Brigade de Gendarmerie d'Esblly,
 - M. Froger, b.froger@idchobby.fr

Fait à Lesches, le 04/02/2025
Le premier adjoint, Alain KOLOPP

